

ENERGIE :

NOS CONVICTIONS
POUR UNE TRANSITION
COMPÉTITIVE,
CRÉATRICE DE VALEUR ET
SOUVERAINE



MEDEF COLLECTION
PROPOSER

| MARS 2026 |



MEDEF COLLECTION

PROPOSER

LA COLLECTION QUI RASSEMBLE LES PRISES DE POSITION OFFICIELLES DU MEDEF.

PARTAGER

LA COLLECTION QUI MET EN AVANT LES COLLABORATIONS DU MEDEF.

ACCOMPAGNER

LA COLLECTION QUI RÉUNIT LES GUIDES ET BONNES PRATIQUES DU MEDEF.

ENERGIE :

NOS CONVICTIONS POUR UNE TRANSITION COMPÉTITIVE, CRÉATRICE DE VALEUR ET SOUVERAINE

2 DÉFIS

1. La **compétitivité** de l'énergie
2. L'**investissement** dans la transition énergétique

4 PRINCIPES

1. **Poursuivre** une stratégie coordonnée et technologiquement neutre
2. **Renforcer** les outils en faveur de la compétitivité de l'énergie
3. **Accompagner** les entreprises dans leur transition énergétique
4. **Faire** de la transition un projet industriel, territorial et social pour la France

AVANT-PROPOS

- ▼ **L'énergie au cœur de notre réussite économique et écologique.**
- ▼ Conciliation de la croissance et du climat, souveraineté, compétitivité, maîtrises des grandes transitions, notamment numérique : l'énergie est à la croisée d'une multitude de défis d'une importance prioritaire.
- ▼ Fort heureusement, en matière énergétique, la France dispose d'atouts de taille pour relever ces défis : elle peut s'appuyer sur un mix électrique déjà très largement décarboné, des viviers de production d'énergie bas-carbone (nucléaire, énergies renouvelables électriques, biométhane, chaleur renouvelable et de récupération, carburants verts...), un tissu industriel innovant, des entrepreneurs engagés et une intensité carbone du PIB deux fois inférieure à celle des États-Unis. **La France a les moyens de ses ambitions**, et elle a toutes les raisons de les mobiliser.
- ▼ En effet, **la transition énergétique, si elle est bien menée et pensée avec les acteurs de terrain, offre la possibilité à la France de renforcer sa souveraineté et de se réindustrialiser.** L'industrie verte et la nécessaire électrification constituent par exemple une part significative des projets d'ouverture de sites. Elle offre la possibilité de réduire nos dépendances qui pèsent lourdement sur la balance commerciale et exposent la France aux chocs géopolitiques, et ainsi gagner en autonomie stratégique. Mais la France n'opère pas en vase clos, et la concurrence internationale est offensive, voire déloyale sur les technologies vertes. Il faut donc **soutenir notre industrie verte.** La transition énergétique doit aussi éviter un simple déplacement des dépendances, de l'énergie vers les matières premières critiques, indispensables aux nouvelles technologies. La recherche d'une résilience accrue doit être à ce titre un objectif stratégique.
- ▼ **Les dernières années ont été marquées par de trop nombreux atterrissements.** Aux chocs exogènes, au premier rang desquels la crise énergétique, se sont ajoutés une instabilité politique, un débat public manichéen, un manque de visibilité sur le cadre réglementaire et les perspectives économiques, ainsi qu'un décrochage de compétitivité qui s'accroît face à nos concurrents américains et chinois, y compris sur le terrain de l'énergie. La demande énergétique française, en particulier d'électricité et d'énergie décarbonée stagne, alors que l'électrification est une priorité partagée par tous. Cela traduit la difficulté des entreprises et des ménages à se projeter et à investir, au moment même où les besoins de transformation sont considérables. Le mouvement de réindustrialisation engagé depuis 2017 s'en trouve dangereusement à l'arrêt.
- ▼ **Dans ce contexte, la France doit se remobiliser et réaffirmer une politique énergétique claire, lisible et rationnelle, capable de concilier ambition climatique, compétitivité économique et souveraineté.** Les recommandations formulées au niveau européen, notamment dans le rapport Draghi, pour combler l'écart de compétitivité et accélérer l'investissement productif, montrent la voie : la décarbonation ne réussira que si elle s'inscrit dans une stratégie de compétitivité, de croissance, de réindustrialisation et de souveraineté. Une planification et un engagement clair de l'État en constitueront une brique essentielle alors que la rationalité et la visibilité du pilotage se sont égarées.
- ▼ **Dans ce paysage, le MEDEF est une force de consensus, un acteur du temps long, au service de l'intérêt économique du pays.** Nous rassemblons plus de 240 000 entreprises : producteurs comme consommateurs d'énergie, acteurs du nucléaire comme du renouvelable, de l'électron comme de la molécule, représentants de l'industrie comme des services, TPE, PME, ETI comme grands groupes, présents en France comme à l'international. Nous partageons à travers cette publication une conviction très simple et très forte : dépassons les faux débats et attelons-nous à mettre en œuvre la transition énergétique en la conciliant avec nos impératifs de souveraineté et de compétitivité.
- ▼ **Les entreprises françaises sont prêtes à prendre toute leur part dans cet effort.** Elles investissent, innovent et s'engagent déjà dans la transition énergétique. Encore faut-il que leurs contraintes, leurs besoins et leurs réalités économiques soient pleinement intégrés dans les choix publics, et qu'elles retrouvent la visibilité et la stabilité indispensables à l'investissement. À travers ce document articulé autour de **deux défis et quatre principes d'action**, le MEDEF entend apporter des clés de compréhension, des repères factuels et un cadre d'analyse économique pour éclairer les choix à venir.
- ▼ **Notre ambition est de contribuer à un débat énergétique et économique fondé sur la rationalité, la visibilité et la confiance, et de rappeler le chemin d'une transition énergétique compétitive, créatrice de valeur et de souveraineté pour la France.**

Patrick Martin,
président du Mouvement des entreprises de France

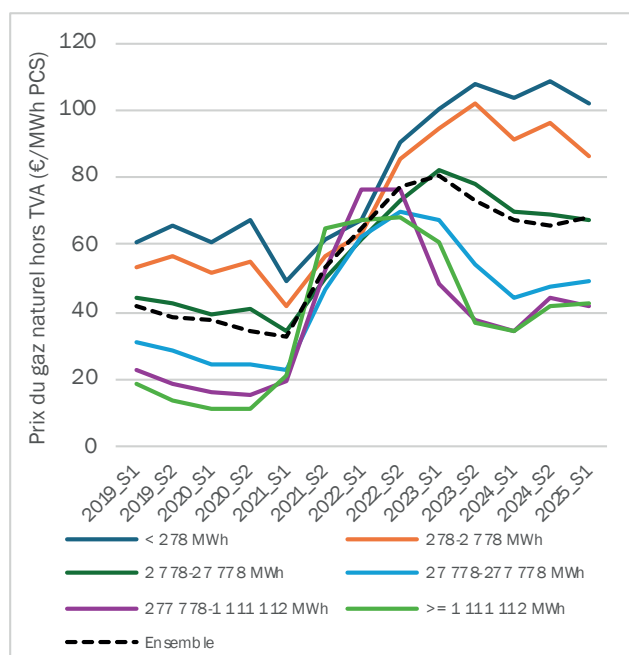
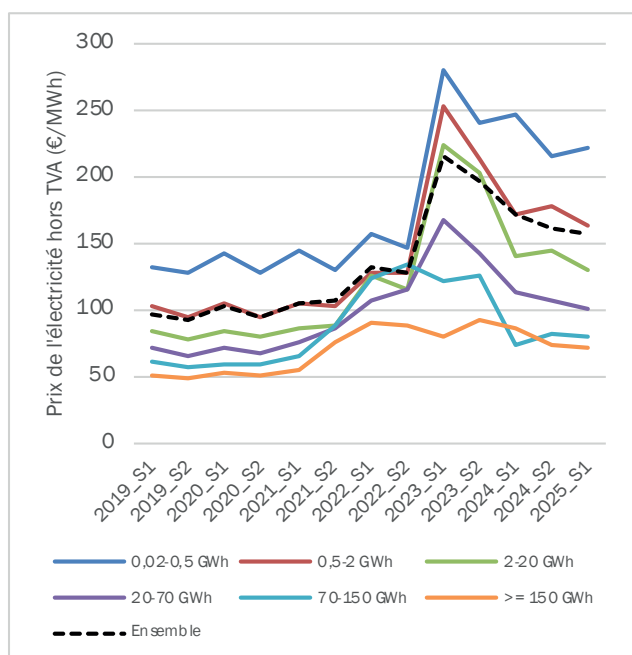
LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉNERGIE, UN ENJEU CLÉ POUR LES ENTREPRISES FRANÇAISES

- ▼ **L'énergie occupe une place centrale dans l'économie française.** Les activités de production, de transformation et d'acheminement représentent entre 2 et 3 % de la valeur ajoutée nationale¹ et plus de 120 000 emplois directs². À l'échelle du pays, entreprises, collectivités et ménages dépensent chaque année autour de 200 milliards d'euros pour leurs besoins énergétiques³. Une partie significative de cette dépense reflète la dépendance persistante de la France aux importations d'énergies fossiles, qui assurent encore 60 % de la consommation énergétique⁴. Les importations nettes d'énergie de la France ont ainsi représenté 57,8 milliards d'euros en 2024, soit 71 % du déficit commercial français⁵. Si la diversification progressive des approvisionnements contribue à réduire certaines vulnérabilités, l'économie française demeure exposée aux fluctuations des marchés internationaux et aux tensions géopolitiques, qui peuvent affecter à la fois la sécurité d'approvisionnement et les prix de l'énergie.
- ▼ **L'énergie irrigue l'ensemble des activités productives.** En 2024, l'industrie a concentré 18 % de la consommation finale d'énergie en France, tandis que les services en ont absorbé 15 %⁶. Pour de nombreuses entreprises, le coût de l'électricité, du gaz ou des carburants influence directement la capacité à investir, à produire et à rester compétitives sur les marchés internationaux. Cet enjeu est particulièrement marqué pour les activités énérgo-intensives et énérgo-sensibles, y compris chez les TPE et PME, dont la compétitivité dépend étroitement de leur accès à une énergie à des prix compétitifs, stables et prévisibles.
- ▼ **La crise énergétique de 2022-2023 a révélé la vulnérabilité de la France et de l'Europe aux chocs énergétiques dans un contexte de tensions géopolitiques inédites.** La hausse rapide des prix de l'énergie sur les marchés internationaux, combinée à des tensions sur la production d'électricité en France et l'approvisionnement en gaz naturel en Europe, a entraîné une forte augmentation du coût de l'énergie pour les entreprises, tout en confirmant la résilience des chaînes d'approvisionnement.
- ▼ **Les marchés du gaz et de l'électricité ont été particulièrement affectés, tandis que les prix des carburants ont connu une hausse plus modérée.** À titre d'illustration, le prix moyen de l'électricité payé par les PME industrielles consommant moins de 20 000 MWh par an, comprenant le prix de la fourniture, les tarifs de réseaux et la fiscalité, est passé de 100 €/MWh en 2019 à 226 €/MWh en 2023⁷ (+126 %), et les factures de certaines entreprises, ayant dû renouveler leur contrat au cœur de la crise, ont même dépassé 500 €/MWh. Les dispositifs d'aide mis en place par les pouvoirs publics (dont le guichet ETI et l'amortisseur électricité) ont permis à de nombreuses entreprises de passer le pic de la crise et d'éviter des ruptures brutales d'activité. Ils n'ont toutefois pas empêché une dégradation des marges et une baisse durable de la production industrielle, en particulier dans les secteurs les plus exposés à la concurrence internationale, où la hausse des coûts ne pouvait être pleinement répercutée sur les consommateurs.

L'EXPOSITION DES ENTREPRISES AU PRIX DE L'ÉNERGIE

En moyenne, les dépenses d'énergie représentent environ 2 à 3 % du chiffre d'affaires des entreprises françaises⁸. Cette valeur cache toutefois de fortes disparités selon les secteurs, les procédés de production et la structure des coûts. Dans la métallurgie, la chimie, le papier-carton, le verre ou les matériaux de base, le coût de l'énergie peut représenter plus de 10 % de la valeur produite. Les industries énérgo-intensives et énérgo-sensibles cumulent pour certaines une forte intensité énérgétique, des marges limitées, et une exposition forte à la concurrence internationale, ce qui réduit leur capacité à absorber ou à répercuter les hausses de coûts de l'énergie.

Pour les TPE et PME, cette exposition à l'énergie s'établissait autour de 1,8 % du chiffre d'affaires en 2023 en pleine crise⁹, mais cache ici aussi des situations de fortes vulnérabilités pour certaines activités dans le transport, le commerce alimentaire et la petite industrie.



Prix moyen rendu site du MWh d'électricité (à gauche) et de gaz naturel (à droite) entre 2019 et 2025, hors TVA, selon le niveau de consommation¹⁰, comprenant également les taxes et les tarifs de réseau

▼ **Si la crise est passée, les entreprises restent exposées à des risques persistants de chocs de prix**, dans un contexte de tensions géopolitiques durables. **Les prix de marché de l'énergie ont nettement reculé, mais ils restent sensiblement plus élevés et volatiles qu'avant la crise.** À l'échelle européenne, la France reste dans une position relativement favorable avec des prix de l'électron nettement plus bas qu'en Allemagne ou en Italie, autour de 50 €/MWh sur les marchés à terme¹¹. Les prix du gaz naturel sont également retombés et pourraient progressivement se rapprocher de leur niveau d'avant-crise d'ici la fin de la décennie selon les anticipations actuelles des marchés à terme, portées notamment par la mise en service de nouvelles capacités de gaz naturel liquéfié. Ils restent cependant exposés à la possibilité de nouveaux chocs liés à l'évolution des tensions géopolitiques ou des conditions d'approvisionnement.

▼ **Cependant, la situation reste très préoccupante pour les entreprises françaises et européennes, en particulier celles exposées à la concurrence internationale** : elles ne sont pas en mesure de sécuriser des prix stables, prévisibles et compétitifs face aux États-Unis ou à la Chine, qui bénéficient de ressources énérgétiques abondantes et bon marché, de l'absence de tarification du carbone équivalente et de politiques de soutien plus larges. Les travaux menés par le MEDEF avec BusinessEurope montrent notamment que le prix du gaz consommé en Europe restera structurellement deux à trois fois plus élevé qu'aux États-Unis. L'écart de coût moyen de l'électricité en Europe par rapport aux États-Unis ou à la Chine pourrait aussi durablement rester supérieur à 50 %¹², même si cela masque des réalités nationales différentes, y compris sur la qualité et la disponibilité des infrastructures où la France tire son épingle

du jeu. À court terme, la baisse des prix de l'électricité observée en France depuis la crise s'explique aussi par une consommation d'électricité durablement plus faible, liée au ralentissement de l'activité et au retard dans l'électrification des usages.

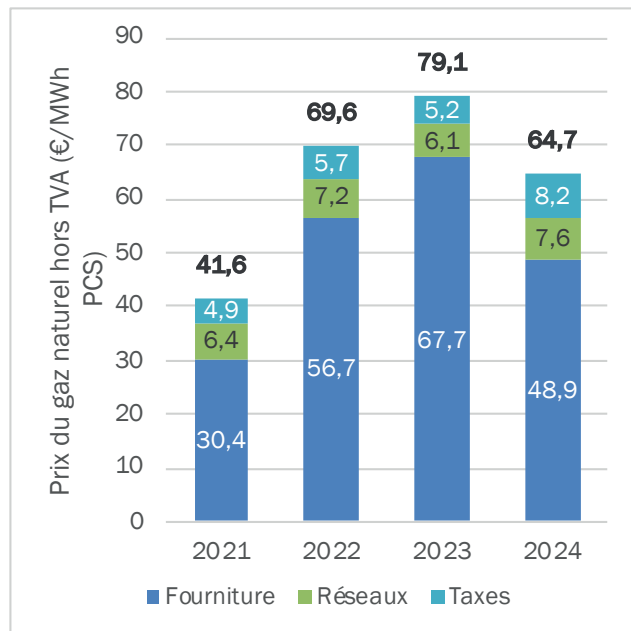
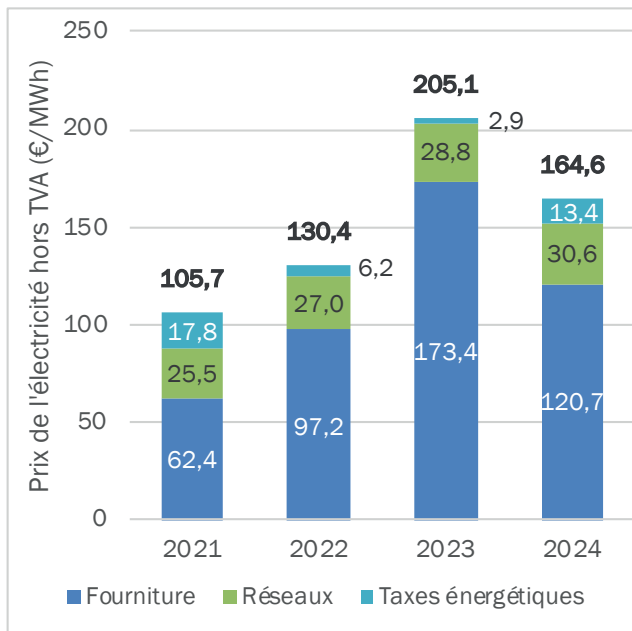
▼ **Plus généralement, la compétitivité de l'énergie pour les entreprises dépend de l'ensemble des composantes de la facture.** Les évolutions conjoncturelles ou réglementaires peuvent avoir des effets croisés ou cumulables qui peuvent peser sur la capacité des entreprises à investir et rester compétitifs :

→ **en moyenne, environ un tiers de la facture correspond au coût d'achat de l'électron ou du gaz par le fournisseur.** Cette composante est influencée par les prix de gros sur les marchés de l'énergie, mais elle dépend aussi des stratégies de couverture des acteurs à moyen et long terme, de la gestion des risques et des termes contractuels entre les consommateurs et les fournisseurs. Dans un contexte de volatilité accrue et alors que le mécanisme Arenh a pris fin en 2025, les entreprises sont conduites à adapter leurs stratégies d'approvisionnement pour sécuriser des prix plus stables et prévisibles. Malgré les instruments disponibles (marchés à termes jusqu'à cinq ans, contrats de long terme...) et la baisse des prix de marché à court terme, beaucoup d'entre elles font face à de réels enjeux de volatilité, de prévisibilité et de stabilité du prix sur un horizon de moyen et de long terme qui pèsent sur leur capacité à investir ;

→ **un second tiers concerne les tarifs d'utilisation des réseaux** d'électricité et de gaz qui financent le développement et l'exploitation des infrastructures. Certaines entreprises énérgo-intensives bénéficient de tarifs réduits indispensables pour préserver leur compétitivité à l'international. Dans l'électricité, le coût des investissements massifs attendus dans les réseaux au cours des prochaines années sera principalement répercuté aux consommateurs : le plan d'investissement cumulé des gestionnaires de réseaux d'électricité RTE et Enedis, estimé à près de 200 milliards d'euros sur 15 ans, devrait ainsi se traduire par une hausse annuelle du tarif pour les entreprises qui devrait être comprise entre 1 et 3 % par an en plus de l'inflation¹³. Les tarifs pourraient cependant augmenter davantage si ces investissements ne s'accompagnent pas de la hausse attendue de la demande d'électricité. La mise en œuvre coordonnée des trajectoires sur l'électrification

des usages, la production, les flexibilités et les réseaux doit permettre d'optimiser le coût de la transition et de maîtriser le coût moyen du système ramené au MWh consommé ;

→ **d'autres dispositions fiscales ou réglementaires sont répercutées directement ou indirectement sur la facture** : il s'agit par exemple des accises sur l'énergie (ex-TICFE, ex-TICGN, ex-TICPE) mais aussi des dispositifs parafiscaux ou extrabudgétaires comme les certificats d'économie d'énergie (CEE), qui fixent aux fournisseurs des obligations de financement d'économies d'énergie dont le coût est ensuite répercuté sur la facture. Ici aussi, certaines entreprises grandes consommatrices d'énergie ou exposées à la concurrence internationale bénéficient de régimes de tarification adaptés qui doivent être préservés. Certains des dispositifs parafiscaux ont été récemment renforcés, en particulier dans un contexte de maîtrise de la dépense publique, et suscitent des interrogations quant au risque de hausse de facture et de dégradation de la compétitivité-prix. Cette dynamique de débudgétisation pourrait même remettre en cause la soutenabilité de ces dispositifs à long terme, malgré leur rôle reconnu pour financer la transition énergétique et les investissements.



Décomposition du prix hors TVA de l'électricité (à gauche) et du gaz naturel (à droite) pour les entreprises en France entre 2021 et 2024¹⁴

▼ **En France, les entreprises consommatrices d'énergie sont très largement exposées, directement ou indirectement, aux mécanismes de tarification du carbone, qui pèsent de façon croissante et structurelle sur leurs coûts et leur compétitivité.**

Les sites industriels les plus émetteurs sont soumis au système européen d'échange de quotas d'émissions (EU ETS), qui impose l'achat de quotas de CO₂ à un prix de marché proche de 80 €/tCO₂ en moyenne. Pour les autres acteurs, la tarification du carbone s'opère principalement via la composante carbone intégrée aux accises sur les énergies fossiles, qui renchérit le coût des carburants et combustibles en fonction de leur contenu carbone, hors secteurs déjà couverts par l'ETS afin d'éviter une double tarification. Les centrales de production d'électricité sont également soumises à l'ETS, entraînant une hausse mécanique du prix en cas d'utilisation d'énergie fossile, et avec un impact pour tous les consommateurs d'électricité. À partir de 2028, l'extension de la tarification carbone aux plus petits secteurs et aux consommateurs résidentiels (bâtiment, transport, petite industrie) renforcera encore cette exposition, et sera directement répercutée via les prix de l'énergie.

En raison des risques pour la compétitivité à l'international face à des pays où le soutien à l'industrie est massif et le signal-prix du carbone faible ou inexistant, les pouvoirs publics ont mis en œuvre plusieurs dispositifs visant à atténuer l'impact de coût du carbone, limiter les risques de concurrence déloyale et de fuites d'investissement pour les entreprises fortement exposées, notamment les énérgo-sensibles et énérgo-intensives : quotas gratuits sur le mar-

ché carbone, compensation du coût des émissions dans le prix de l'électricité (émissions indirectes), exemption de composante carbone dans les accises. Un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) doit permettre de compléter le dispositif en imposant à certains produits importés une tarification carbone équivalente. Son périmètre aval et certains paramètres (export, contournement...) alimentent cependant de fortes inquiétudes et incertitudes pour les entreprises intégrées dans des chaînes de valeur internationales. **Ils rendent d'autant plus nécessaire une réforme structurelle de l'EU ETS et du MACF pour rendre le signal-prix robuste, prévisible et équitable.**

LE POIDS DE L'ÉNERGIE DANS LE BUDGET DES MÉNAGES

En 2023, les ménages ont dépensé en moyenne 1851 € en énergie pour leur logement et 1827 € en carburant pour leur mobilité. Le poids des dépenses dans le panier des ménages est très inégal selon les revenus, le type de logement et les modes de chauffage et de transport : 3,1 millions de ménages¹⁵ vivaient ainsi en situation de précarité énergétique en 2023.

Dans ce contexte, tout effet conjoncturel ou réglementaire sur les prix de l'énergie a un impact immédiat sur le pouvoir d'achat. Les hausses de prix se traduisent rapidement par des tensions sociales lorsque les ménages n'ont pas d'alternatives accessibles pour réduire leur consommation.

LE DÉFI DE L'INVESTISSEMENT DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

▼ La transition énergétique et climatique requiert un effort d'investissement d'une ampleur inédite.

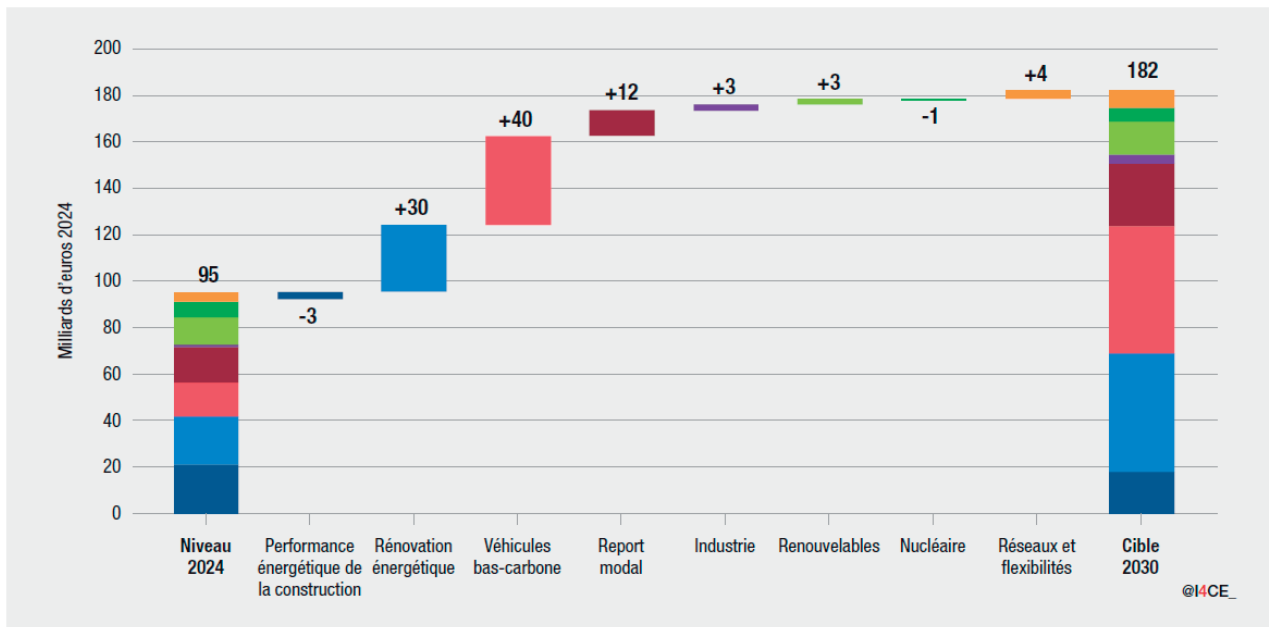
En France, les investissements annuels en faveur de la décarbonation dépassent déjà 100 milliards d'euros¹⁶, tous acteurs confondus. Pour atteindre les objectifs climatiques, entre 70 et 80 milliards d'euros supplémentaires¹⁷ devront déjà être investis chaque année d'ici 2030, ce qui suppose également une réorientation, massive bien que progressive, des flux d'investissement depuis les solutions carbonées. Rapporté à l'économie dans son ensemble, cela représente 2 à 3 points de PIB par an. À l'échelle européenne, le rapport Draghi évalue l'effort supplémentaire nécessaire à environ 450 milliards d'euros par an, soit plus de la moitié de l'investissement additionnel requis pour enrayer le décrochage de compétitivité de l'Union européenne.

▼ L'effort d'investissement concerne l'ensemble des secteurs de l'économie, en premier lieu la rénovation des bâtiments et la transformation des mobilités, mais aussi l'agriculture et l'industrie.

Les investissements dans la production, le transport et la distribution de l'énergie bas-carbone et dans les moyens de flexibilité, évalués à 18 milliards d'euros en 2021, doivent en parallèle augmenter de 5 à 20 milliards d'euros par an d'ici 2030. A eux seuls, les investissements prévus dans le réseau de transport et de distribution d'électricité se montent à 200 milliards d'euros sur 15 ans (13 milliards par an)¹⁸ pour renforcer et renouveler les infrastructures, raccorder les nouveaux besoins (électrification, réindustrialisation, data centers) tout maintenant leur niveau de fiabilité. Des investissements plus ciblés concerneront également les infrastructures gazières, le raffinage et les infrastructures pour les énergies liquides, aujourd'hui largement amorties, afin d'accompagner leur adaptation progressive à l'intégration d'énergies décarbonées et d'assurer la continuité de l'approvisionnement dans la durée.

▼ Les entreprises portent déjà la majorité de ces investissements, devant les ménages, les collectivités et l'État.

Le secteur privé en finance les deux tiers. Les pouvoirs publics jouent un rôle déterminant à leurs côtés pour soutenir, réduire les risques et déclencher l'investissement privé, en particulier dans les secteurs intensifs en capital ou lorsque les conditions économiques des solutions bas-carbone ne sont pas encore établies face aux alternatives carbonées ou à la concurrence internationale. Il s'agit également d'enclencher les économies d'échelle vertueuses qui permettront de réduire progressivement le coût des solutions bas-carbone et de permettre leur déploiement à grande échelle. L'intervention publique doit être ciblée vers les leviers les plus efficaces, dans un contexte budgétaire extrêmement contraint. La répartition finale de l'effort entre entreprises, ménages et pouvoirs publics dépend étroitement d'arbitrages politiques quant à l'équilibre entre le budget de l'État, les capacités financières et économiques des acteurs privés et l'impact sur les factures énergétiques.

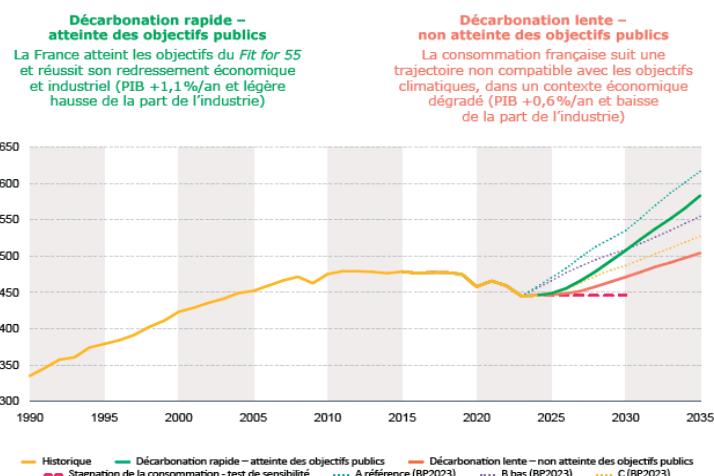


Les besoins d'investissements climat par secteur, moyenne annuelle 2024-2030 (source : I4CE 2025)

▼ **La dynamique d'investissement sur le terrain marque cependant un infléchissement notable et préoccupant**, loin du rythme nécessaire pour atteindre les objectifs. Après plusieurs années de progression, les investissements en faveur de la décarbonation ont reculé en France en 2024, pour la première fois hors période de crise sanitaire, avec une baisse d'environ 5 % sur un an, et une stagnation en 2025¹⁹. Ce ralentissement traduit un effet conjoncturel lié à l'inflation, aux taux d'intérêt élevés, à l'instabilité politique et à la situation budgétaire de la France, mais aussi des difficultés plus structurelles liées au manque de visibilité économique et réglementaire et à la dégradation de la situation économique. De nombreux projets peinent à se déclencher, faute de garanties suffisantes sur leur viabilité économique et sur les conditions de prix à moyen et long terme.

▼ **Ce décalage est particulièrement visible dans l'électrification des usages**, pourtant appelée à jouer un rôle central dans la trajectoire de transition énergétique. Les scénarios prospectifs tout comme la Stratégie Nationale Bas-carbone convergent vers une part de l'électricité dans la consommation d'énergie finale de plus de 50 % en 2050, contre 27 % actuellement. Alors que les investissements s'engagent du côté de la production d'énergie, notamment sous l'impulsion des pouvoirs publics et que les filières industrielles se mettent en place (batteries, pompes à chaleur), la dynamique reste en retrait du côté de la demande. La consommation d'électricité a diminué depuis les années 2010, passant d'environ

475 TWh à moins de 450 TWh à la suite de la crise énergétique. Contrairement aux prévisions, l'électrification comme la reprise de la demande prennent du retard, fragilisant la soutenabilité économique des investissements engagés ou projetés dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Ce retard souligne l'importance d'une meilleure coordination entre le rythme de développement de l'offre et celui de la demande, afin d'optimiser le fonctionnement du système énergétique et d'en maîtriser les coûts pour les acteurs économiques.



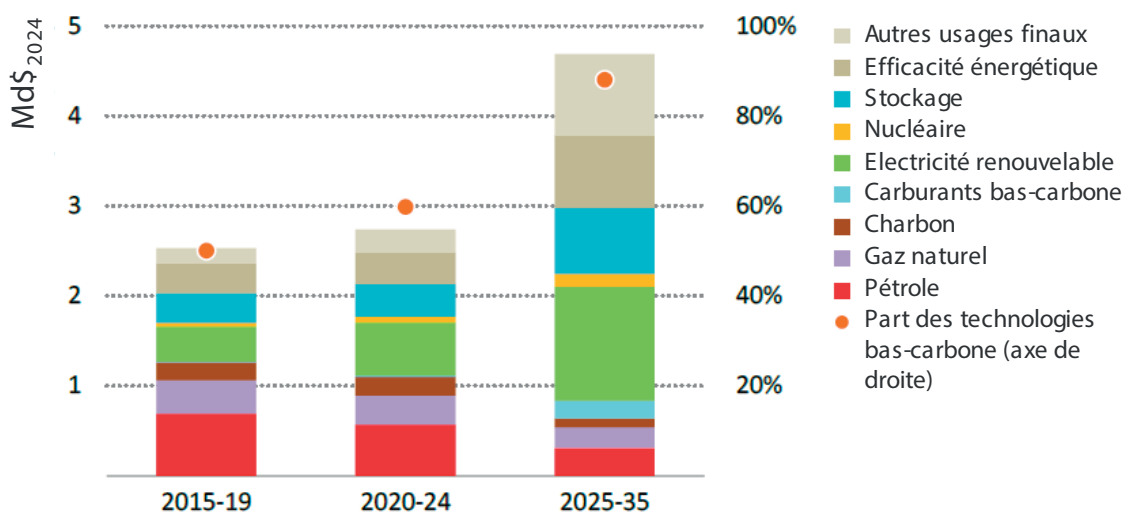
Trajectoires de consommation intérieure d'électricité étudiées dans le Bilan prévisionnel 2025 (source : RTE)

FAIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE UN LEVIER DE CROISSANCE ET DE RÉINDUSTRIALISATION DANS LES TERRITOIRES

Le défi d'investissement dans la transition énergétique constitue une opportunité industrielle et économique majeure. Il repose sur un ensemble de filières industrielles énergétiques, de la production d'énergie aux équipements, aux réseaux et aux solutions de gestion de l'énergie, qui structurent une part croissante de la chaîne de valeur industrielle. En France, une part significative des projets récents de réindustrialisation concerne déjà les filières stratégiques de la transition, tant dans l'électrification (batteries, véhicules électriques, composants dans les réseaux et les énergies renouvelables, nucléaire, pompes à chaleur, stockage) les molécules (électrolyseurs, production de biométhane, capture et stockage de CO₂...) ou la décarbonation de la chaleur (chaleur fatale, géothermie, bioénergies, réseaux de chaleur et de froid...). En 2024, l'industrie verte figurait parmi les rares secteurs affichant un solde net positif d'ouvertures de sites. Plus généralement, la transition énergétique engage dès à présent des projets d'innovation et de transformation majeurs pour l'industrie française.

Au-delà de la contribution à l'atteinte des objectifs climatiques, l'enjeu est de saisir pleinement l'opportunité offerte par la croissance du marché de la transition énergétique et d'en faire un levier de développement économique, d'export et de souveraineté, de valeur ajoutée et d'emplois. Le marché mondial des investissements dans les énergies bas-carbone pourrait passer d'environ 1800 milliards de dollars en 2023 à près de 5000 milliards à l'horizon 2035 selon le scénario Net-zero de l'Agence Internationale de l'Énergie²⁰. La France dispose d'atouts structurants pour s'y positionner par rapport à une concurrence internationale qui n'attend pas, et favoriser l'implantation des filières industrielles et innovantes de la transition : un mix électrique déjà décarboné à 95 %, une intensité carbone du PIB inférieure de moitié à celle des États-Unis, une infrastructure énergétique robuste, des filières d'excellence et des acteurs industriels majeurs et déjà positionnés tout au long de la chaîne de valeur énergétique. La France et l'Union européenne doivent déployer de façon plus ambitieuse des politiques cohérentes pour favoriser la relocalisation d'industries bas-carbone, l'émergence de nouvelles filières et ainsi réconcilier souveraineté et compétitivité.

L'investissement dans la transition énergétique répond également aux enjeux de souveraineté énergétique et de compétitivité. L'étude réalisée par Compass Lexecon pour BusinessEurope montre qu'une politique énergétique et d'investissement coordonnée permettrait de réduire de 30% le prix de l'électricité pour les industriels et de résorber en partie le décrochage de compétitivité, tout en réduisant la dépendance structurelle aux importations d'énergie fossile. À titre d'illustration, les effets du manque d'investissement dans les infrastructures réseau se font déjà ressentir dans certains pays européens avec l'augmentation des situations de congestion, la dégradation de la fiabilité de l'approvisionnement et des retards dans le rythme de raccordement des sites industriels. Les États-Unis sont également exposés à des réseaux énergétiques particulièrement fragiles et dégradés.



Investissements mondiaux dans le secteur de l'énergie par secteur, historique et scénario Net-zero 2025 de l'Agence internationale de l'énergie

4 PRINCIPES POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE COMPÉTITIVE ET SOUVERAINE

1. POURSUIVRE UNE STRATÉGIE COORDONNÉE ET TECHNOLOGIQUEMENT NEUTRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- ▼ **La réussite de la transition énergétique repose sur une stratégie stable, rationnelle, et lisible.** La Stratégie française énergie-climat (SFEC), déclinée à travers la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), **doit donner aux acteurs économiques la visibilité nécessaire pour engager leurs décisions.** Elle conditionne la sécurisation des investissements dans les capacités de production bas-carbone, les infrastructures et les usages, tout en assurant la cohérence entre objectifs climatiques, compétitivité et souveraineté.
 - technologiques et de l'innovation continue dans les solutions de demain.
- ▼ **Une transition énergétique compétitive et souveraine suppose ainsi de mobiliser de manière coordonnée et pragmatique l'ensemble des leviers disponibles, sans en exclure a priori :** sobriété et efficacité énergétique, électrification des usages, chaleur renouvelable et de récupération, gaz renouvelables et hydrogène bas-carbone, carburants renouvelables et synthétiques ainsi que la capture et le stockage de CO₂, notamment pour les acteurs industriels dont les procédés sont difficiles à décarboner.
- ▼ **Elle doit également contribuer à renforcer la souveraineté et la résilience énergétique de la France,** en organisant de manière concertée et progressive la sortie des dépendances aux importations d'énergies fossiles sans compromettre la sécurité d'approvisionnement et en s'appuyant autant que possible sur les ressources nationales. Elle pourra s'appuyer sur des indicateurs comme le coût de la tonne de carbone évitée (cf. valeur de l'action pour le climat).
- ▼ **Pour le MEDEF, cette stratégie doit consacrer le principe de neutralité technologique et s'appuyer sur la diversité et la complémentarité des solutions,** afin de permettre des trajectoires de décarbonation adaptées et efficaces et d'offrir aux acteurs la flexibilité nécessaire dans leurs choix technologiques. Il est important que le cadre public ne freine pas la capacité des acteurs à mobiliser ces solutions en étant trop rigide ou prescriptif. Il devra également rester suffisamment flexible pour tenir compte des évolutions
- ▼ **S'agissant de la production d'électricité, les scénarios prospectifs²¹ montrent que les objectifs climatiques ne pourront pas être atteints sans un mix électrique bas-carbone diversifié,** associant de manière complémentaire le nucléaire et les énergies renouvelables électriques dans leur diversité, en tenant compte de leur temporalité en termes d'investissements et de disponibilité. Renoncer à l'un de ces leviers rendrait bien plus difficile l'atteinte des objectifs climatiques et de sécurité énergétique et renchérirait durablement le coût de l'énergie. **Cette trajectoire suppose également de mobiliser les moyens de production pilotables, le stockage et la flexibilité de la demande** afin de mieux valoriser les périodes de surplus de production renouvelable et de sécuriser l'approvisionnement en électricité lors des périodes de tension ou de pointe. La contribution des entreprises à cette flexibilité doit s'inscrire dans une logique incitative et volontaire, afin d'en faire un levier de compétitivité et non une contrainte pénalisante.

- ▼ **La publication de la PPE3 met en évidence l'importance du « bouclage énergétique »** : la sécurisation des investissements doit reposer sur une stratégie équilibrée, articulant de manière cohérente la continuité des chaînes d'approvisionnement – en énergie comme en équipements –, le déploiement des capacités de production bas-carbone, la décarbonation des usages et l'évolution des infrastructures, tout en anticipant la baisse progressive des énergies fossiles. **La situation actuelle dans le secteur électrique, marqué par une demande en berne en deçà des objectifs d'électrification et en retard par rapport au rythme de déploiement des moyens de production, illustre les risques d'un décalage durable entre ces différents niveaux** : fragilisation de la viabilité économique des investissements engagés, tant pour les acteurs privés que pour l'État, dégradation de l'efficacité économique du système, situations de sur- ou sous-capacités et de destruction de valeur. À terme, ces déséquilibres déstabilisent les trajectoires et génèrent des effets d'à-coups préjudiciables aux filières, à l'emploi et à l'atteinte de nos objectifs de long terme.
- ▼ **Face à ces enjeux, la priorité doit désormais porter sur la décarbonation de la demande et sur la déclinaison opérationnelle des trajectoires fixées par la PPE au niveau des usages.**

 - **l'électrification des usages doit être renforcée de manière opérationnelle** : des mesures concrètes et cohérentes doivent être déployées afin de lever les freins réglementaires, financiers, économiques et comportementaux qui pèsent sur la demande, et de garantir l'accès à une électricité bas-carbone à des prix stables, prévisibles et compétitifs. La relance de l'électrification doit s'accompagner de la poursuite des efforts de déploiement des capacités de production bas-carbone, indispensables pour atteindre nos objectifs climatiques sur le long terme et réduire notre exposition aux risques de sécurité d'approvisionnement ;
 - **en parallèle, il s'agit d'accompagner et d'anticiper l'évolution des usages aujourd'hui largement fondés sur les énergies fossiles.** Ces usages devront faire l'objet de trajectoires visibles et cohérentes, permettant de coordonner la réduction de la consommation d'énergie fossile et leur transition progressive vers des solutions bas-carbone ;
 - **plus généralement, la déclinaison des trajectoires de décarbonation au niveau de la demande devra tenir compte des réalités techniques et économiques propres aux différents secteurs et usages** et des solutions qui leur sont ou seront accessibles pour se décarboner de manière efficiente. Une attention particulière devra être portée aux activités qui ne disposent pas encore d'options compétitives ou techniquement matures, afin d'éviter des destructions de valeur ou de demande.
- ▼ **La résilience, la disponibilité et l'adaptation des infrastructures énergétiques constituent également une condition structurante de la transition.** Les investissements massifs engagés dans les réseaux électriques devront accompagner et anticiper les besoins pour l'électrification des usages, le développement de nouvelles activités industrielles et numériques – notamment les centres de données – le raccordement des capacités bas-carbone et l'intégration des flexibilités, tout en prévenant les congestions et en préservant la fiabilité historique du système électrique français. Dans le même temps, le maintien et l'adaptation progressive des capacités de raffinage, de stockage, de transport et de distribution associées aux énergies gazeuses ou liquides doivent permettre d'assurer dans la durée la sécurité énergétique, éviter toute rupture dans l'approvisionnement, optimiser l'utilisation des infrastructures existantes et permettre une substitution progressive par des solutions bas-carbone.

LA PPE 3 : UNE TRANSFORMATION PROFONDE DU SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE REPOSANT SUR LA COMPLÉMENTARITÉ DES SOLUTIONS

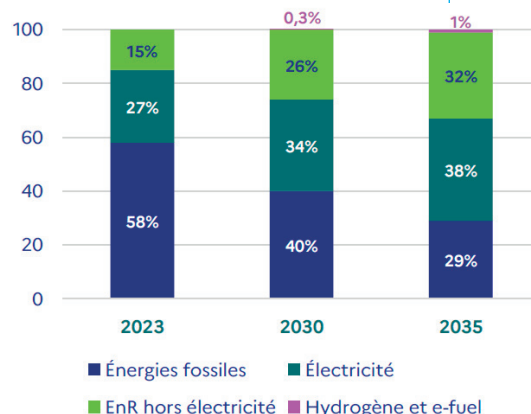
Publiée en février 2026, la troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) fixe la trajectoire de la politique énergétique française pour la décennie à venir, jusqu'en 2035. Elle organise la transformation progressive du système énergétique afin de concilier décarbonation de l'économie, sécurité d'approvisionnement et compétitivité de l'énergie et encadre les trajectoires de développement des différentes filières. Elle constitue un élément structurant pour la visibilité des investisseurs et des filières industrielles à moyen et long terme et permet notamment de relancer les appels d'offres et les mécanismes de soutien.

La trajectoire retenue confirme un cap stratégique centré sur la réduction de la dépendance aux énergies fossiles importées et la transformation profonde du mix énergétique. Elle prévoit de réduire de moitié la consommation d'énergie fossile en dix ans et de porter en parallèle celle des énergies bas-carbone à environ 60 % en 2030 et 70 % à l'horizon 2035, contre 42 % en 2023. Cette évolution suppose des transformations structurelles significatives dans les modes de production, les infrastructures et les usages énergétiques.

La stratégie retenue repose de fait sur la complémentarité des solutions bas-carbone. Elle s'appuie de manière équilibrée sur trois grands leviers structurants.

- **La maîtrise de la demande énergétique** : l'objectif de consommation finale d'énergie est fixé à environ 1100 TWh en 2035 (contre 1510 TWh en 2023). L'atteinte de cette trajectoire suppose la poursuite et le renforcement des dispositifs existants : efficacité énergétique des bâtiments, audits et plans d'action dans l'industrie, exemplarité du secteur public, sixième période des certificats d'économies d'énergie, plans territoriaux chaud/froid.
- **L'accélération de l'électrification des usages** : La PPE prévoit une hausse d'environ 40 % de la consommation d'électricité à horizon 2035, faisant passer la part de l'électricité dans la consommation d'énergie finale à 28 % en 2030 et 34 % en 2035, contre 27 % aujourd'hui. La production d'électricité bas-carbone pourrait atteindre 650 à 693 TWh en 2035, contre environ 544 TWh aujourd'hui, en s'appuyant à la fois sur la prolongation et la relance du parc nucléaire et sur le développement maîtrisé des énergies renouvelables électriques. La PPE prévoit à ce titre un pilotage resserré des trajectoires et des appels d'offres, avec une clause de revoyure en 2027, pour tenir compte de l'évolution progressive de la consommation, optimiser le soutien public tout en limitant les à-coups pour les filières et les emplois.
- **Le développement des énergies bas-carbone hors électricité** : la PPE prévoit un doublement de la consommation d'ici 2035 pour décarboner les usages difficiles à électrifier. Leur part atteindrait 26 % en 2030 puis 32 % en 2035. La trajectoire repose notamment sur la montée en puissance de la chaleur renouvelable et de récupération – dont la production pourrait atteindre 328 à 421 TWh en 2035 –, du biométhane (47 à 82 TWh contre 16 TWh aujourd'hui), des biocarburants (70 à 90 TWh) ou encore de l'hydrogène bas-carbone, avec une capacité d'électrolyse pouvant atteindre 8 GW.

Au-delà de ces objectifs énergétiques, la PPE 3 met également en avant une dimension industrielle et territoriale affirmée, avec un objectif de 120 000 emplois supplémentaires à horizon 2030 et une structuration des chaînes de valeur sur le territoire national et européens.



2. RENFORCER LES OUTILS EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉNERGIE

▼ **L'accès à une énergie décarbonée, souveraine et pilotable, à des prix compétitifs, stables et prévisibles constitue une condition centrale de la compétitivité des entreprises et de leur capacité à investir dans la transition énergétique.** Si ce prix repose structurellement sur le mix énergétique et les infrastructures disponibles, il dépend aussi des mécanismes de marché et réglementaires en place ainsi que des instruments de compétitivité proposés par les pouvoirs publics.

▼ **En premier lieu, il est nécessaire de poursuivre la construction d'un marché de l'énergie efficace, organisé, transparent et concurrentiel.**

Le bon fonctionnement des marchés constitue un acquis à préserver pour la compétitivité, l'efficacité du système énergétique, la décarbonation et la sécurité d'approvisionnement. Il doit reposer sur une régulation robuste et indépendante, capitaliser sur les bénéfices du marché européen, et apporter aux acteurs économiques la confiance et la liberté de choix dont ils ont besoin pour contractualiser, investir et accéder à l'énergie aux meilleures conditions. Dans l'électricité, de nombreuses réformes ont été engagées depuis 2023, en France et en Europe, qui doivent permettre de compléter le fonctionnement du marché en renforçant les signaux de long terme pour les investisseurs, en limitant la volatilité des prix et en offrant aux entreprises des prix plus stables, prévisibles et compétitifs, les plus proches possibles des coûts économiques complets du système sur le long terme. La poursuite du développement des marchés de moyen terme et des contrats de long terme est à cet égard essentielle.

▼ Pour les entreprises, **la facture énergétique est aussi fortement déterminée par la fiscalité, les tarifs de réseaux, la tarification du carbone et une accumulation croissante de dispositifs parafiscaux.** Ces composantes pèsent directement sur les coûts de production et sur la capacité à investir. **Elles doivent être articulées de manière cohérente** en tenant compte de l'intensité énergétique des entreprises et de leur exposition à la concurrence internationale, en vue de préserver l'attractivité de la France et d'envoyer les bons signaux d'investissement. Le MEDEF soutient :

→ **une rationalité et une stabilité accrue du**

cadre de fiscalité énergétique et de signal-prix au sens large, avec une réflexion de long terme sur la cohérence et le pilotage des instruments de la transition énergétique. La forte augmentation d'une fiscalité des énergies orientée vers le rendement — près de 60 milliards d'euros de recettes en 2021, majoritairement non fléchées²² — et la multiplication d'instruments qui se cumulent avec elle sans coordination claire (tarification carbone, certificats d'économies d'énergie, mécanismes d'incorporation de carburants bas-carbone ou de gaz renouvelable...) rendent le signal-prix peu lisible et peuvent contribuer à une tendance inflationniste sur le prix de l'énergie, y compris sur les énergies bas-carbone, alors même que les recettes liées à la fiscalité des énergies fossiles doivent s'amenuiser progressivement d'ici 2050. Le pilotage de l'énergie lors des discussions budgétaires annuelles reste par ailleurs exposé à des arbitrages de court terme, difficilement compatibles avec la temporalité de la transition énergétique et les exigences de compétitivité, de lisibilité et de stabilité. **Des trajectoires cohérentes, transparentes et de long terme sur la fiscalité comme sur les mécanismes de soutien et d'accompagnement** adossés au budget sont ici aussi essentielles ;

→ **s'agissant spécifiquement des enjeux de fiscalité, le MEDEF soutient les orientations visant à réduire durablement la fiscalité pesant sur l'électricité et toutes les autres solutions bas-carbone** afin d'accompagner la décarbonation et de renforcer la compétitivité. Cette évolution ne doit toutefois pas se traduire par un simple transfert de fiscalité entre énergies : une hausse des accises sur les énergies carbonées, sans accompagnement et sans coordination avec la montée en puissance de la tarification carbone, risquerait de pénaliser les ménages comme les entreprises qui ne disposent pas encore d'alternatives de décarbonation compétitives ;

→ **la pérennisation des outils et dispositions en faveur de la compétitivité** : il s'agit de compléter le cadre existant par des instruments adaptés tenant compte spécifiquement de l'exposition des entreprises aux prix de l'énergie et à la concurrence mondiale ainsi que des mesures agressives mises en place à l'international pour soutenir leurs entreprises.

La valorisation des services rendus au système énergétique dont la flexibilité de la demande, le maintien et le renforcement des tarifs réduits d'accises sur l'énergie ou d'utilisation du réseau, les mécanismes de soutien à la décarbonation (France 2030, Fonds chaleur, Fonds pour l'innovation, Fonds de compétitivité, Banque de la décarbonation...) sont indispensables pour garantir des conditions de concurrence équitables pour nos entreprises et adresser leur exposition aux prix de l'énergie. Le mécanisme de compensation des coûts indirects du CO₂ dans l'électricité doit également être étendu et maintenu au-delà de 2030 – y compris dans le contexte du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières encore inachevé.

- ▼ **Les enjeux de compétitivité ne concernent pas uniquement les plus grands consommateurs** : de nombreuses PME et TPE ont été durablement affectées par la hausse des prix de l'énergie, sans toujours bénéficier pleinement des dispositifs de protection existants. **Une politique énergétique compétitive doit intégrer l'ensemble des entreprises exposées aux prix de l'énergie, quelle que soit leur taille.** Les initiatives récentes visant à étendre les tarifs réduits d'accises et baisser la fiscalité, y compris pour les électro-sensibles et les plus petits consommateurs, constituent à ce titre une avancée importante. Elles doivent être consolidées et poursuivies afin de mieux prendre en compte la diversité des situations économiques et éviter les effets de seuil.

3. SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PROJETS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- ▼ **La réussite de la transition énergétique repose sur la capacité des pouvoirs publics à accompagner concrètement les acteurs économiques et les ménages.** Un cadre incitatif efficace, affirmé, ciblé et stable, au-delà du seul signal du prix de l'énergie, est indispensable pour déclencher les investissements privés, assurer la rentabilité des modèles économiques de la transition et de réindustrialisation verte, et répartir équitablement l'effort de financement, tout en préservant la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat.
- ▼ **L'action publique demeure essentielle pour définir un modèle économique crédible et durable de la transition énergétique et soutenir les projets.** Dans de nombreux secteurs, les solutions bas-carbone restent plus coûteuses que les alternatives fossiles. Les politiques de soutien agressives mises en œuvre par nos grands concurrents internationaux, notamment la Chine, le décrochage de compétitivité sur les prix de l'énergie et l'absence de tarification équivalente du carbone à l'échelle internationale avec un mécanisme de protection européen encore très incomplet, voire ouvrant de nouveaux risques de fuites de carbone en l'absence de correctif rapide, limitent la capacité des entreprises françaises à proposer des produits bas-carbone compétitifs ou à répercuter le coût du carbone jusqu'au consommateur final. Les entreprises qui ne disposent pas, à ce stade, d'alternatives de décarbonation compétitives ou faisables se retrouvent prises en étau, avec un impact direct sur leurs marges, leur compétitivité et leur capacité à investir. Un soutien public, même ciblé, permet de soutenir leurs stratégies et débloquer l'investissement. **Comme mis en évidence par le rapport Draghi, l'action publique est également essentielle pour soutenir l'innovation et le développement des filières stratégiques pour notre souveraineté et réindustrialisation verte.**
- ▼ **Le cadre public doit reposer sur un ensemble cohérent d'instruments (dispositifs de soutien, signal-prix, mécanismes d'incorporation, dispositions réglementaires...) dont les trajectoires et les modalités d'intervention doivent être lisibles, technologiquement neutres, stables et coordonnées dans le temps.** Il doit couvrir à la fois l'investissement et l'exploitation, en particulier pour les acteurs industriels devant rentabiliser leurs projets sur le temps long et qui ont besoin de visibilité pour investir. De nombreux investissements de décarbonation sont intensifs non seulement en dépenses d'investissement, mais aussi en coûts opérationnels, liés notamment aux prix de l'électricité, des molécules bas-carbone ou du CO₂. Des instruments adaptés aux différentes typologies de projets et des dispositifs de partage du risque, tels que les contrats pour différence bidirectionnels (CfD), les contrats carbone pour différence (CCfD), le dérisquage des contrats privés de type PPA, le mécanisme de capacité constituent à ce titre des outils crédibles et de long terme pour couvrir les surcoûts opérationnels liés à la réduction de l'usage des énergies fossiles, tout en apportant la visibilité et la prévisibilité nécessaires aux acteurs industriels. Plus généralement, la stabilité des dispositifs et la préservation de signaux de long terme sont essentielles : les instruments tels que les certificats d'économies d'énergie, les certificats de production de biométhane, le Fonds chaleur ou le cadre incitatif pour la décarbonation de la mobilité, doivent également être adossés à des trajectoires lisibles dans la durée.
- ▼ **Des mesures spécifiques sont également nécessaires en direction des ménages précaires et des entreprises les plus fragiles, notamment les PME** (commerce, services, transports, petite industrie). La mise en place des instruments économiques de la transition – tarification du carbone, dispositifs parafiscaux, obligations réglementaires – fait peser un risque de charge excessive sur des acteurs disposant de capacités financières et organisationnelles limitées. Des dispositifs adaptés sont indispensables pour débloquer les investissements et éviter la perception d'un cadre public punitif. **Un fléchage plus lisible des recettes vers le financement d'actions concrètes de transition**, au bénéfice des acteurs exposés, y compris les petites entreprises, constitue un levier essentiel d'acceptabilité et de cohérence des politiques publiques, comme le montrent plusieurs exemples de nos voisins européens.

▼ Enfin, **la transition énergétique ne pourra réussir sans un accompagnement actif du changement des usages**. Au-delà des incitations économiques, il s'agit de lever les freins pratiques, organisationnels et culturels qui ralentissent la diffusion des solutions bas-carbone. L'enjeu est notamment d'accompagner l'appropriation progressive de ces solutions. Convaincre les primo-utilisateurs, sensibiliser et former les acteurs économiques aux nouvelles technologies et diffuser les bonnes pratiques sont autant de leviers pour accélérer la transition. Une communication claire sur les bénéfices concrets de la transition – en termes de coûts, de simplicité d'usage, de résilience et de valeur créée dans les territoires – est indispensable pour renforcer la confiance et soutenir une transition énergétique durable et partagée.

4. FAIRE DE LA TRANSITION UN PROJET INDUSTRIEL, TERRITORIAL ET SOCIAL POUR LA FRANCE

- ▼ **La transition énergétique et climatique doit être conduite comme un projet industriel, territorial et social.** Elle se joue concrètement sur les sites de production, dans les bassins d'emplois, au sein des filières industrielles et dans la capacité collective à anticiper les transformations de l'économie. Elle ne peut être dissociée des enjeux d'emploi et de création de valeur, ni de la capacité à produire en France et en Europe les technologies et solutions nécessaires à la transition, afin de consolider une position de leader industriel et climatique.
- ▼ **La réindustrialisation et le développement des industries vertes sont au cœur de cette trajectoire.** Produire davantage en France, avec une production française d'énergie largement décarbonée, permet à la fois de réduire l'empreinte carbone réelle de l'économie, de limiter les importations à forte intensité carbone et de renforcer la souveraineté industrielle. La transition énergétique va de pair avec le développement de chaînes de valeur industrielles complètes, de l'amont à l'aval, et avec la mobilisation du tissu productif existant, en particulier des PME et des entreprises industrielles implantées dans les territoires. **L'énergie au sens large est un vivier de filières industrielles compétitives et innovantes**, contribuant à une transition énergétique souveraine et prêtes à exporter leurs solutions.
- ▼ **Les entreprises françaises sont pleinement engagées dans cette transformation** : elles portent la majeure partie de l'effort d'investissement et sont mobilisées pour innover, développer, industrialiser et commercialiser les solutions bas-carbone. La réussite de cette dynamique suppose de raisonner à l'échelle des trajectoires sectorielles et des écosystèmes industriels, en renforçant l'ensemble des chaînes de valeur. C'est pourquoi le cadre déployé avec France 2030, les zones industrielles bas carbone (ZIBAC), les zones d'accélération industrielle (Territoires d'industrie) ou encore la politique des 50 sites les plus émetteurs jouent un rôle décisif pour contribuer à structurer les filières bas-carbone.

LES ÉMISSIONS TERRITORIALES ET L'EMPREINTE CARBONE

La trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre mesurées sur le territoire national constitue un indicateur utile, mais insuffisant pour apprécier l'impact climatique réel de l'économie française et orienter efficacement l'action publique. En 2024, les émissions territoriales de la France s'élevaient à environ 404 MtCO₂e, soit 5,9 tonnes par habitant, traduisant une baisse progressive liée notamment à la décarbonation du mix électrique, aux gains d'efficacité énergétique et à la contraction de certaines activités industrielles.

Cette évolution positive masque toutefois une réalité plus contrastée dès lors que l'on raisonne en empreinte carbone, c'est-à-dire en intégrant les émissions associées aux biens et services importés. Dans cette approche, l'empreinte carbone de la France atteint environ 563 MtCO₂e, soit 8,2 tonnes par habitant, et demeure structurellement élevée. Elle diminue moins rapidement que les émissions territoriales et reste fortement tirée par la consommation de produits importés à forte intensité carbone, en particulier dans les secteurs industriels et manufacturiers.

Ce décalage met en lumière un enjeu industriel et économique majeur : une partie des réductions d'émissions observées sur le territoire national résulte certes d'efforts de décarbonation, mais aussi de délocalisations de production, sans bénéfice climatique global, voire avec un impact négatif lorsque les productions sont réalisées dans des pays aux standards environnementaux moins exigeants. Cette dynamique fragilise la base industrielle nationale, accroît la dépendance aux importations et expose les entreprises françaises à une concurrence internationale asymétrique.

Dans ce contexte, le MEDEF soutient l'intégration pleine et entière de l'indicateur d'empreinte carbone dans les politiques climatiques françaises, à commencer par la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC). L'objectif est double : mieux aligner la politique climatique avec les enjeux de compétitivité et de souveraineté industrielle, et mettre un coup d'arrêt au processus de désindustrialisation, en valorisant la production réalisée en France et en Europe, souvent moins émettrice que ses équivalents importés. **Une telle approche est indispensable pour assurer la cohérence entre ambition climatique, réindustrialisation et création de valeur sur le territoire.**

- ▼ **La transition se construit concrètement à l'échelle des territoires.** Elle repose largement sur les bassins d'emploi et sur le tissu de PME, d'entreprises innovantes, de sous-traitants et de filières qui y sont implantés et contribue à structurer des écosystèmes au plus proche des besoins industriels et énergétiques. Elle génère des retombées économiques directes à l'échelle locale : emplois, valeur ajoutée et partage de la valeur, recettes fiscales, production et consommation d'énergie décarbonée au niveau local (dont opportunités liées à l'autoconsommation) ou encore revenus supplémentaires pour les acteurs économiques (agrivoltaïsme, biométhane...). Les territoires sont également au cœur des enjeux d'acceptabilité locale des projets. Les déclinaisons territoriales de la planification, les COP régionales et territoriales, ainsi que les démarches associant porteurs de projets, collectivités, entreprises et partenaires sociaux, permettent **une mise en œuvre opérationnelle, au plus près des réalités économiques et sociales** : disponibilités foncières, ressources énergétiques, besoins d'infrastructures et de main d'œuvre qualifiée.
- ▼ **L'anticipation des besoins et des impacts en matière d'emploi et de compétences constitue enfin un enjeu central.** La transition énergétique transforme en profondeur les métiers. Elle crée de nouveaux besoins en qualifications, implique d'anticiper les mutations de certaines activités et d'accompagner les reconversions professionnelles. **Elle offre l'opportunité de créer à court terme entre 200 000 et 500 000 emplois industriels nets d'ici 2030. Ces emplois qualifiés et durables nécessitent la formation de près de 2,8 millions de collaborateurs**²³. Le dialogue social entre les entreprises, les branches, les partenaires sociaux et les acteurs de la formation est déterminant pour garantir une transition juste et acceptable, orienter les publics vers les nouveaux métiers, adapter les parcours et aligner les compétences sur les besoins des filières et des territoires.

SOURCES ET RÉFÉRENCES

1. SDES, 2025. **Chiffres Clés de l'Énergie, édition 2025**.
2. Filières de raffinage, de production et d'acheminement de l'énergie
3. Dépenses comprenant les importations nettes de produits énergétiques et variations de stock, la rémunération d'activités nationales et les taxes énergétiques nettes des subventions.
4. PPE 3, février 2026
5. Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères/ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. **Résultats du commerce extérieur en 2024**
6. SDES, 2025. **Chiffres Clés de l'Énergie, édition 2025**
7. Insee, 2025. **Les entreprises en France**
8. Rexecode, 2022. **Exposition sectorielle des entreprises françaises aux prix de l'électricité et du gaz**. La valeur de la production est mesurée à partir du chiffre d'affaires, corrigé des variations de stocks et des activités de revente de biens et de services.
9. Conseil d'analyse économique, 2024. **Les TPE-PME face au choc énergétique**
10. SDES. **Prix du gaz et de l'électricité au premier semestre 2025**
11. Le prix de l'électricité sur le marché de gros s'est établi autour de 60 €/MWh en 2025 et se négociait début 2026 autour de 50 €/MWh dans les contrats à terme pour 2026. Au niveau européen, la France a retrouvé une position concurrentielle favorable par rapport à ses voisins allemands et italiens, où l'électricité s'échange actuellement à des prix 50 à 75 % plus élevés
12. **Compass Lexecon, 2024**. Energy and climate transition: How to strengthen the EU's competitiveness
13. CRE, 2025. **Consultation publique n°2025-08 du 18 septembre 2025 relative au schéma décennal de développement du réseau de RTE élaboré en 2025**
14. SDES, 2025. **Prix du gaz naturel en France et dans l'Union européenne en 2024**
SDES, 2025. **Prix de l'électricité en France et dans l'Union européenne en 2024**
15. **Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE)**
16. Stratégie pluriannuelle des financements de la transition écologique et de la politique énergétique nationale (SPAFTE) 2025
17. Rexecode, 2022. Les enjeux économiques de la décarbonation en France
Pisani-Ferry J., Mahfouz S, 2023. Les incidences économiques de l'action pour le climat, France Stratégie.
I4CE, 2023. Panorama des investissements climats.
I4CE, 2025. Panorama des investissements climats.
Direction Generale du Trésor, 2024. Quels besoins d'investissements pour les objectifs français de décarbonation en 2030 ?
18. CRE, 2025. **Consultation publique n°2025-08 du 18 septembre 2025 relative au schéma décennal de développement du réseau de RTE élaboré en 2025**
19. I4CE, 2025. Panorama des investissements climats
20. Agence internationale de l'énergie, World Energy Outlook 2025
21. Stratégie nationale bas carbone 2
Compass Lexecon, 2024. Energy and climate transition: How to strengthen the EU's competitiveness
RTE, 2022 : futurs énergétiques 2050
22. **Cour des comptes**
23. SGPE : « Stratégie emplois et compétences pour la planification écologique »

Mouvement des entreprises de France
55 avenue Bosquet - 75007 Paris
Tél. : 01 53 59 19 19



www.medef.com



MEDEF



@medef



MEDEF